



LA MARNE OUVRIERE

Organe officiel de l'Union des Syndicats CGT de la Marne - Rédaction/Administration -

15, bd de la Paix - 51058 REIMS Cedex - Tél. : 03.26.88.23.04 - Directrice de la Publication : Marilyn HOMON

N° 440 Septembre 2020 CPPAP 1221 S 06066 - Imprimé par nos soins - Prix 0,50 €

Retrouvez toutes les actualités sur le site de l'UD : www.udcgt51.fr

BESOIN D'UNE C.G.T PRÉSENTE

Édito...

Il n'aura échappé à personne que les problèmes sociaux - économiques touchent de plein fouet le monde du travail et la société en général.

Cependant, il n'y a pas que des perdants en cette période de crise. Le Capital « aux manettes » influe très bien le gouvernement pour prendre des décisions contraires aux intérêts des salariés et des retraités.

L'Etat abonde les entreprises sans contrepartie et le silence assourdissant demeure quant aux éventuelles augmentations des salaires et des retraites.

Le plan libéral continue, il convient donc même si c'est parfois compliqué de continuer la lutte. Sans cela, non seulement on obtiendra aucune avancée mais en plus nous reculerons en matière de droits sociaux.

La gestion de la crise épidémique est pitoyable, ne laissons donc pas dériver celles et ceux qui ont entre nos mains notre avenir casser le nôtre.

La lutte du 17 septembre a marqué les esprits et montrer que la CGT n'est pas résignée.

Il est possible à la veille des 75 ans de notre sécurité sociale de :

- Stopper et annuler la réforme chômage
- Mettre le projet de réforme des retraites à la poubelle et en faire une autre pour garantir la solidarité dans notre pays

Les trois versants de la fonction publique, le secteur privé et les retraités sont concernés;

Il suffit de comprendre que « les possédants » ne peuvent plus détenir à eux seuls la richesse créée par le monde du travail.

Dans la continuité de cette lutte, l'Union Départementale organise un rassemblement le 13 octobre 2020 à 15h au rond point rue Ambroise Croizat à Cormontreuil.

Sabine DUMENIL
Secrétaire Générale



DÉPOSÉ LE 29 SEPTEMBRE 2020



Sommaire

- **Page 1 :**
 - *Edito*
- **Page 2 :**
 - *Retour sur la manifestation du 17 septembre*
 - *Perte d'autonomie, 5ème branche de la Sécurité Sociale*
- **Page 3 :**
 - *Ensemble, on est toujours plus fort ! (A.SMITH)*
 - *Formation*
- **Page 4 :**
 - *Métallurgie*
 - *Soyons offensifs*
 - *Implantations de nouvelles bases CGT*

RETOUR SUR LA MOBILISATION DU 17 SEPTEMBRE

Belle reprise ce 17 septembre 2020, au vu du contexte actuel et après une longue période de confinement.

Près de 1000 personnes ont battu le pavé de notre département sans compter les mobilisations des travailleuses et des travailleurs devant leur entreprise. Comme par exemple aux TUR de Reims, où une cinquantaine de grévistes sur les 150 au total, se sont réunis en AG devant les grilles de leur entreprise.

Les camarades de l'Union Locale de Vitry-le-François ont innové en organisant une « caravane des entreprises » : ils sont allés à la rencontre des travailleurs sur leur lieu de travail, où certains dirigeants d'entreprise sont même sortis pour écouter nos camarades de l'Union Locale.



PERTE D'AUTONOMIE, 5ÈME BRANCHE DE LA SECURITÉ SOCIALE.

Même si la 5ème branche (perte d'autonomie) a été votée à l'assemblée nationale en juillet 2020, le budget ne dépend que du PLFSS (plan de financement de la Sécurité Sociale) et aujourd'hui nous ne connaissons pas le texte. Nous avons moyen de changer la donne.

Qu'est-ce que la perte d'autonomie ? Pas de la dépendance, c'est une disposition où le patient ne peut assumer seul ses soins, ses besoins et surtout dépendre d'elle-même et ceci concerne tout le monde, de la naissance à la mort. Souvenons-nous de la définition de la mise en œuvre de la Sécurité Sociale par Ambroise Croizat, cette branche ne peut dépendre que de la branche « Maladie ».

A l'unanimité de l'intersyndical des retraités de la Marne, nous sommes contre cette mesure et nous avons besoin d'être soutenu par les actifs. Pourquoi ? La solution proposée par le

gouvernement est de transférer une partie de la CSG au financement de cette 5ème branche. Cela veut dire, comme ce sera insuffisant, nous subirons une augmentation de la CSG et la venue des assurances privées pour combler le déficit de cette branche que nous ne voulons pas, actifs comme retraités.

Nous ne pouvons pas accepter cette situation et nous avons les moyens de le faire valoir auprès de nos élus avant l'adoption du PLFSS en apportant des amendements lors de la parution du texte soumis à l'Assemblée Nationale.

Jean Claude BOULBEN
Pour l'USR 51

ENSEMBLE, ON EST TOUJOURS PLUS FORT !

Tout démarre le 11 avril dernier, en plein confinement, lorsqu'Anthony SMITH, inspecteur du travail dans la Marne, somme le directeur de l'ARADOPA de Reims, à fournir à ses salariés les équipements de protection sanitaire obligatoires contre le coronavirus.

En retour, quelques heures plus tard, Anthony reçoit une convocation à un entretien audio pré-disciplinaire. Le lynchage commence, orchestré par Muriel Pénicaud (alors ministre du travail) et ses sbires de la direction départementale et régionale de la DIRECCTE, mesdames Avril et Notter, qui veulent la tête de notre camarade Anthony.

L'UD Marne, alertée immédiatement, réagit instantanément et en moins de 10 jours, l'affaire Anthony SMITH devient une affaire nationale malgré le confinement. Les actions se multiplient du nord au sud de la France, les rassemblements intersyndicaux sont maintenus jusqu'au bout dans la Marne, les courriers pleuvent chez les hautes autorités, les pétitions se multiplient et sont massivement signées, nos dirigeants confédéraux prennent le relais, des collectifs de soutien se créent, les médias s'en mêlent...le ministère finit par trembler.

Victoire !

Après des mois de lutte contre un gouvernement ultra libéral qui tente par tous les moyens de priver les travailleurs, euses de leurs droits, Anthony SMITH, est finalement réaffecté dans ses fonctions.

Et que les deux sbires de Pénicaud se rassurent, la CGT ne les oublie pas...

Béatrice LE PERRUN
Secrétaire UD



Les formations syndicales programmées par l'UD



Calendrier modifié

Formation Syndicale Générale Niveau 2 :

- ↪ 1ère partie
- ↪ Du 7 au 11 décembre 2020
(2nde partie début 2021)
- ↪ Le niveau 1 est un prérequis indispensable

Stage CCSCT :

- ↪ Du 16 au 18 novembre 2020
- ↪ Inscriptions jusqu'au 16 octobre
- ↪ Le niveau 1 est un prérequis indispensable
- ↪ S'adresse aux membres du CSE

MÉTALLURGIE

Dans un accord national dénommé « activité réduite pour le maintien en emploi dans la métallurgie » signé le 30 juillet 2020 par l'UIMM, la CFE-CGC, FO et la CFDT, il est permis, aux entreprises de la métallurgie de recourir à du chômage partiel pendant 2 ans, sur une période de 3 ans à hauteur de 40% du temps de travail pour chaque salarié.

Ces heures chômées seront rémunérées à hauteur de 70% du salaire brut et 84% du salaire net et ce pour l'ensemble des salariés. Ce qui remet en cause l'accord spécifique aux cadres du 28 juillet 1998 qui leur permettait leur maintien de salaire en cas de chômage partiel.

Super progrès social !



Mohamed TISGHITI
Secrétaire USTM

SOYONS OFFENSIFS

Suppression de poste de travail, départ conventionnel à l'initiative de l'employeur, plan de licenciement, restructuration, délocalisation, fermeture d'entreprise, etc. sont les sujets qui font l'actualité sociale et économique.

Dans de nombreux cas de figures, le Covid est un excellent alibi pour le patronat qui licencie à tour de bras sans plus de justification que d'évoquer la crise sanitaire.

Ce sont pourtant les mêmes qui se gavent d'argent public, qui nous le rappellent au passage est notre bien commun.

Nous revendiquons la mise en œuvre dans notre département et au-delà des limites de notre territoire d'un dispositif s'intitulant « Plutôt former que licencier ». Toute entreprise qui a bénéficié d'argent public (CICE,

Crédit impôt recherche, financement des collectivités locales et territoriales, du dispositif particulier du CRSD dans l'agglomération châlonnaise) et qui aujourd'hui supprime des emplois, doit rembourser l'intégralité des deniers publics qu'elle a perçus auxquels il convient d'ajouter l'ensemble des annonces gouvernementales pour l'avenir.

Nous exigeons la mise en place d'une commission départementale d'enquête et de suivi réunissant les représentants de l'état, des collectivités territoriales et les organisations syndicales des salariés et des employeurs afin de rétablir le bon droit et faire toute la transparence sur la gabegie financière qui alimente les actionnaires au détriment de l'intérêt général.

Ludovic TETEUVIDE
Secrétaire UD

IMPLANTATIONS DE NOUVELLES BASES CGT

Et oui la pandémie n'a pas freiné notre ambition de renforcement de notre CGT.

Nous avons organisé la CGT aéroport de Vatry, ainsi que la CGT Phone Express

La création de ces nouvelles bases là où nous étions absents ou faiblement représentés va nous permettre d'envisager des listes de candidats aux futures élections du CSE.

Mais aussi d'aider les nouveaux camarades à aller au contact des salariés pour construire et porter leurs revendications.

Nous félicitons les camarades pour leur volonté de s'investir pour l'intérêt individuel et collectif des salariés.

Ghislain BRIDE
Secrétaire UD